

AMBULATOIRE

HORS CHIRURGIE ESTHÉTIQUE

Informations tarifaires

PRESTATIONS CONVENTIONNÉES ASSURANCE MALADIE

Participation Assuré Transitoire (PAT) fixée par arrêté ministériel

24€ / séjour

La Participation Assuré Transitoire (PAT) est une participation forfaitaire, demandée par l'assurance maladie au patient, pour les actes médicaux dont le tarif est supérieur ou égal à 120€. Ces frais peuvent être pris en charge en tout ou partie par la mutuelle du patient selon son contrat.

Catégorie prestation	Chambre double	Chambre particulière
Tarifs	-	70 € / jour
Chambre individuelle	✗	✓
Télévision	✓	✓
Parking	✓	✓
Collation	✓	✓
Flacon SHA	✗	✓
Coffre	✗	✓
SOMEO*	✗	✓



Inclus



En option



Non - inclus

* Solution d'immersion sonore dédiée au bien être et à la relaxation

- L'attribution de la chambre particulière se fait selon nos disponibilités. Nous nous engageons à mettre tout en œuvre pour vous satisfaire.
- A défaut, vous séjournerez en chambre double; les prestations complémentaires seront alors à votre charge.
- Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières (prestations complémentaires) que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. La facturation de l'ensemble des prestations complémentaires est établie du 1er jour d'hospitalisation au jour de sortie inclus.



**Centre Hospitalier Privé
du Montgardé**
Aubergenville



01 30 95 52 00



32 rue de Montgardé
78410 AUBERGENVILLE

Tarifs en vigueur au 24 juillet 2023

Les tarifs s'entendent TTC